

Montréal, le 11 mai 2018

Monsieur David Heurtel
Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Édifice Marie-Guyart
1050, rue Louis-Alexandre Taschereau
Aile René-Lévesque
3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E6

Objet : Travailleurs immigrants

Monsieur le Ministre,

L'industrie du transport de marchandises fait face, plus que tout autre secteur de l'économie, à une grave pénurie de main-d'œuvre. En effet, les études du comité sectoriel de main-d'œuvre du transport, tout comme les données d'Emploi-Québec, confirment que la moyenne d'âge de la main-d'œuvre du secteur du transport est la plus élevée de tous les secteurs d'activités. De plus, les données indiquent également que le bassin de main-d'œuvre se renouvelle moins rapidement. En d'autres termes, le secteur du transport ne réussit pas à attirer la relève au même niveau que les autres industries.

Il s'agit assurément du plus important défi auquel notre industrie est confrontée. Beaucoup d'énergie a été consacrée à mettre en place des projets visant à stimuler l'arrivée d'une nouvelle main-d'œuvre. La mise en place du Programme d'accès à la conduite de véhicules lourds, le développement de campagnes de communication majeures à l'intention des jeunes ne sont que quelques exemples d'initiatives de notre industrie. Sans compter, bien entendu, le travail en étroite collaboration effectuée avec nos partenaires, les Centres de formation de Charlesbourg et St-Jérôme.

Malgré tout, la situation est extrêmement difficile et de nombreux transporteurs sont contraints de refuser de nouveaux clients. Il est de plus en plus admis que la situation que vit l'industrie aura un impact négatif important sur notre économie.

L'Association du camionnage de Québec (ACQ), au nom de l'industrie qu'elle représente, poursuit son travail intense afin d'identifier et mettre en place des solutions novatrices.

Une des avenues de plus en plus empruntées et qui présentent un potentiel des plus intéressants est le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Toutefois, la réglementation en vigueur dans le domaine de l'Immigration est complexe, et le processus d'admission dans notre pays et la reconnaissance de compétences sont excessivement longs. Le processus est si laborieux qu'il en décourage plus d'un, tant chez les transporteurs que chez les candidats à l'immigration. C'est une des raisons pour laquelle, le nombre de firmes spécialisées se sont multipliées au cours des deux dernières années. Et en dépit d'une certaine expertise, ces firmes mettent plusieurs mois avant qu'un candidat débute son emploi chez nous.

La réglementation actuelle est possiblement désuète par rapport à la réalité et aux besoins criants d'aujourd'hui, et une évaluation en ce sens doit être effectuée le plus rapidement possible. Nous souhaitons vivement par ailleurs, une révision des processus existants. Il nous apparaît insensé que dans la situation actuelle, un travailleur immigrant et un employeur mettent plusieurs mois avant de débiter leur relation.

D'autre part, une fois arrivé au Québec, le nouvel immigrant doit se soumettre à une démarche de la SAAQ afin de faire reconnaître son permis de conduire un véhicule lourd, de son pays d'origine. Le cas le plus étonnant est assurément celui du conducteur étranger qui peut conduire un véhicule lourd en vertu d'un permis international. Une fois ce permis expiré, il doit faire une demande de permis de classe 1 auprès de la SAAQ. Cette démarche prend, dans bien des cas, plus d'un mois. Du jour au lendemain, ce conducteur n'est plus reconnu par la SAAQ comme étant qualifié, en dépit qu'il a conduit un véhicule lourd depuis les six derniers mois sur le réseau routier québécois.

Certains éléments de la problématique soulevés dans cette lettre sont de juridiction fédérale, nous le comprenons. Nous souhaitons ardemment, dans ce cas, que le Ministre amorce avec son collègue fédéral, un travail conjoint afin d'apporter rapidement des solutions à cette crise que vit non seulement notre industrie, mais la société québécoise et son économie.

Soyez donc assuré de notre entière collaboration dans la poursuite d'échanges positifs et nous vous prions d'accepter, monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Le président-directeur général,



Marc Cadieux, LL.L.